

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MAI 2008

L'an deux mil huit, le Vendredi 30 Mai à dix-neuf heures trente, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, CIRETTE Laurent, DORDET Murielle, FABRE Annick, FILLATRE François, FRERET Annabel, HADJ-DAHMANE Bouamra, HANGUEHARD Claudine, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, THIRIET Pierre.

Pouvoir de : FERQUIN Olivier à DORDET Murielle, JIMONET Thierry à FILLATRE François

Secrétaire de séance : Mme HARNIST Patricia.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/04/08.**
- 2) **Compte-rendu des décisions du Maire**
- 3) **Inscription Commissions Municipales**
- 4) **Journée de solidarité**
- 5) **Subventions**
 - **Coopérative scolaire pour achat fête de la peinture**
 - **APURE**
- 6) **Décisions modificatives : - Aménagement Parking École**
 - **Batellerie**
- 7) **CASE :**
 - **Convention pour petits aménagements de voirie**
 - **Élection des délégués aux commissions**
 - **Compte-rendu des réunions**
- 8) **Indemnité de conseil du receveur municipal**
- 9) **Emprunt pour achat de matériel technique**
- 10) **Informations et questions diverses**

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/04/08.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 Avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

2) Compte-rendu des décisions du Maire

A) Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération N° I 2001 - 07 du Conseil Municipal de POSES en date du 14 Avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°1 du 02 Mai 2008. :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie de 40 000€ Frais de dossier 150€

B) Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur les voies Et places publiques, et réglementant la pratique des barbecues sur les places publiques, ce qui permettra par la suite à la gendarmerie d'intervenir en cas de besoin.

3) Inscription Commissions Municipales

Monsieur le Maire explique au conseil que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Pour permettre d'associer les administrés à la vie municipale, Monsieur le Maire propose d'accepter nominativement, l'inscription des personnes qui en font la demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité

ACCEPTE d'inscrire les personnes suivantes dans les commissions municipales.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MAI 2008

URBANISME- PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS - ENVIRONNEMENT	BAUM Herbert, CASTELAIN Sophie, CHÉRON Guillaume, GASTON Laurent, GASTON Aurélie
TOURISME	DECHERVOIS Véronique, LEGENDRE Martine, RATEL Michèle
FINANCES	BECKER Philippe, BLIEK Guillaume, CASTELAIN Sophie, DECHERVOIS Véronique, GASTON Aurélie, RAUD Ghislaine
INFORMATION - COMMUNICATION	BLIEK Guillaume, CASTAING Gérald, CHÉRON Guillaume, DECHERVOIS Véronique, DELEPINE Damien, DUMONT Dorothee, GASTON Laurent.
JEUNESSE	BLIEK Valérie, DELISLE Thierry
TRAVAUX	BAUM Herbert, MARDARGENT Patrice
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	BAUM Herbert, CASTAING Gérald
SCOLAIRE	BLIEK Valérie, MARAIS Annick

4) Journée de solidarité

La journée de solidarité mentionnée à l'article L 3133-7 du Code du Travail est dorénavant fixée par délibération du conseil municipal.

Les agents doivent 7H00 pour ceux à temps complet, et pour les agents à temps non complet c'est au prorata du temps de travail.

Il est proposé de les faire travailler 5 minutes de plus par jour, le nombre de jours sera déterminé en fonction du temps de travail de l'agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

FIXE la journée de solidarité selon les modalités ci-dessus.

5) Subventions

A) - Coopérative scolaire pour achat fête de la peinture

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 63.16€ pour des achats effectués en prévision de la Fête de la Peinture qui aura lieu le 1er juin prochain. Cette somme sera prise à l'article 6574 Divers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser la subvention à la coopérative scolaire pour un montant de 63.16€

DIT QUE cette somme sera prélevée à l'article 6574 divers.

B) - APURE

Il est proposé de verser une subvention de 30€ pour l'année 2008. Cette somme sera prise à l'article 6574 Divers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser la subvention à l'association APURE pour un montant de 30€

DIT QUE cette somme sera prélevée à l'article 6574 divers.

6) Décisions modificatives :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a délibéré pour des demandes de subventions. Il convient aujourd'hui de prendre une délibération pour chaque opération.

A)- Travaux école.

Monsieur le Maire propose **d'aménager et d'équiper l'école et d'un système de sécurité anti intrusion, plus performant et changer les huisseries du bureau de la directrice.**

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions au Conseil Général, à la Préfecture au titre de la Dotation Globale d'Équipement, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure au titre d'un fonds de concours, au titre de la réserve parlementaire, à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

A) Travaux Mairie.

Monsieur le Maire propose **d'aménager et d'équiper la Mairie d'un système de sécurité anti-incendie et anti intrusion, plus performant.**

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions au Conseil Général, à la Préfecture au titre de la Dotation Globale d'Équipement, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure au titre d'un fonds de concours, au titre de la réserve parlementaire et à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MAI 2008

B) Acquisition de matériel.

Monsieur le Maire propose d'acquérir du nouveau matériel pour le service technique, pour permettre aux employés communaux d'effectuer les divers travaux de manière optimale.

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions au Conseil Général, à la Préfecture au titre de la Dotation Globale d'Équipement, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure au titre d'un fonds de concours, au titre de la réserve parlementaire et à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

C) Travaux Foyer du Nivernais.

Monsieur le Maire propose **la rénovation de la porte d'entrée et les fenêtres du foyer communal "Foyer du Nivernais"**. Ce local sera destiné à accueillir les activités scolaires et périscolaires de l'école Jules Ferry.

Plusieurs devis sont à l'étude, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions au Conseil Général, à la Préfecture au titre de la Dotation Globale d'Équipement, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure au titre d'un fonds de concours, au titre de la réserve parlementaire et à engager les dépenses et à signer tous documents concernant ce projet.

D) Aménagement parking école.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les travaux d'aménagement du parking de l'école ont été effectués en collaboration avec la CASE.

Une convention a été signée le 24 septembre 2007. La participation de la commune est de 32.5% du montant hors taxe des travaux, soit 6 493.66€.

Monsieur le Maire demande de créer l'opération "AMÉNAGEMENT PARKING DE L'ÉCOLE" et de procéder au virement de crédit suivant :

Section d'investissement :	Article 020 Dépenses imprévues :	- 6 493.66€
Section d'investissement :	Article 2128 Autres agencements et aménagements	
	Opération 200 "Aménagement Parking école"	+6 493.66€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ACCEPTE de créer l'opération et de procéder au virement de crédits ci-dessus

E) Achat pour le bateau FAUVETTE.

Une cuve à air comprimé a été achetée pour le bateau FAUVETTE. En 2007 920€ ont été versés. Il reste à payer 2654.57€. Il est nécessaire de prévoir cette somme sur 2008.

Monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédit suivant :

Section d'investissement :	Article 020 Dépenses imprévues :	- 2 654.57€
Section d'investissement :	Article 2158 Autres installations	
	Opération 201 "Bateau Fauvette"	+2 654.57€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

ACCEPTE de créer l'opération et de procéder au virement de crédits ci-dessus

7) CASE :

A) - Convention pour petits aménagements de voirie

Le Conseil Communautaire du 10 Mai 2007 a délibéré sur le principe de permettre la réalisation des petits aménagements de voirie, ne constituant pas une opération budgétaire spécifique.

Les travaux sont cofinancés par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE, sous forme de fonds de concours, il reste à la charge de la Commune 32,5 % du coût de l'opération.

Les travaux du parking de l'école ont été réalisés. Il vous est proposé de passer une autre convention avec la CASE pour finaliser l'enrobé et les bordures de ce parking.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

DE L'AUTORISER à signer la convention avec la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE, tous les actes afférents à ce dossier et à réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les travaux, à signer la convention avec la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE et tous actes afférents à ce dossier.

B) - Élection des délégués aux commissions

Monsieur le Maire demande aux élus de s'inscrire pour faire partie des commissions de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MAI 2008

DÉSIGNE les délégués à la CASE selon le tableau ci-dessous :

1	VOIRIE	Pierre AUBINAIS, François FILLÂTRE
2	DÉPLACEMENTS	Annick FABRE, Annabel FRERET, Bouamra HADJ-DAHMANE, Thierry JIMONET
3	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Didier PIEDNOËL, Olivier FERQUIN
4	TOURISME	Annabel FRERET, Bouamra HADJ-DAHMANE, Thierry JIMONET, Didier PIEDNOËL
5	COMMERCE	François FILLÂTRE, Thierry JIMONET
6	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	François FILLÂTRE
7	MILIEUX NATURELS	Claudine HANGUEHARD, Thierry JIMONET
8	AGENDA 21	Patricia HARNIST, Sophie HILLAIRE, Simone MOREL
9	COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	Laurent CIRETTE, Bouamra HADJ-DAHMANE
10	FINANCES	Pierre AUBINAIS
11	PROPRETÉ PUBLIQUE	Claudine HANGUEHARD
12	POLITIQUE DE LA VILLE	Pierre AUBINAIS, Laurent CIRETTE
13	LOGEMENT	Murielle DORDET, Simone MOREL, François FILLÂTRE
14	URBANISME	Bouamra HADJ-DAHMANE, François FILLÂTRE

C) - Compte-rendu des réunions

➤ SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) :
Monsieur PIEDNOËL explique que cette entité regroupe la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Communauté de Communes Seine Bord, pour établir un projet de territoire commun pour les prochaines années. La première réunion a désigné le Président Mr BOURLET DE LA VALLÉE et les vice-présidents. Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) est un document qui permettra de définir les orientations en matière d'urbanisme sur le territoire.

➤ Mr AUBINAIS explique que le Président de la CASE a été élu il y a 1 mois, ainsi que les vice-présidents. Il informe le conseil municipal que les travaux de la Route des Falaises à Val de Reuil, sont suspendus. Ils reprendront après une entente entre le Maire de Val de Reuil et le Président de la CASE, à propos de l'appel d'offres.

8) Indemnité de conseil du receveur municipal

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.13 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Damien BEAUJARD, Receveur Municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

9) Emprunt pour achat de matériel technique

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du programme d'investissements de l'exercice 2008. Objet des investissements : Achat de matériel technique (Tracteur avec benne, tondeuse autoportée, tronçonneuse et souffleur).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, PREND EN CONSIDÉRATION et APPROUVE le projet qui lui est présenté, DÉTERMINE comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

	Plan de l'investissement en Euros		
Montant HT	16 722.41 €		
TVA	3 277.59 €		
TOTAL	20 000.00 €	Emprunt moyen terme	20 000.00 €

DÉCIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus-décrit, soit :

Montant de l'emprunt :	20 000.00 €
Taux fixe (Taux apparent) :	3.48 %
Durée du crédit :	3 ans
Modalités de remboursement :	Annuel

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MAI 2008

PREND l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés. CONFÈRE en tant que besoin, toutes délégations à Monsieur le Maire de la commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Un planning spécifique va être mis en place prochainement pour le service technique

10) Informations et questions diverses

a. Mission Locale

Madame MOREL explique qu'elle a été conviée à l'assemblée générale de la mission locale de Val de Reuil. Elle a découvert les locaux. Son objectif est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans la recherche d'un emploi, d'une formation, et dans les domaines culturels et sociaux.

b. C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale s'occupe d'établir les dossiers d'aides ménagères qui sont ensuite gérés par l'ASI (Association de Services Intercommunale)

Il gère également les demandes d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), et à compter de 2008, les aides qui seront apportées au financement de l'accueil dans un centre de loisirs, des enfants de Poses.

c. 94 rue des Masures

Madame MOREL informe les élus que la maison située au 94 rue des Masures, sera relouée à partir du 1^{er} Juin.

d. Centre de Loisirs

Madame HILLAIRE expose le projet du centre de loisirs pour l'été 2008. Le centre de Poses ne pourra pas ouvrir cet été, mais le CCAS apportera une aide financière pour les familles qui mettent leurs enfants dans une commune avoisinante et qui appliquera les tarifs extérieurs.

Le barème pour cette aide sera déterminé en fonction des ressources 2006 et selon le barème de la CAF.

e. Kermesse de l'école

La kermesse de l'école aura lieu le Samedi 21 Juin, 10H Installation des stands, 10H30 11H30 Spectacle, 11H30 Discours, remise de cadeaux et pot. Les parents d'élèves organiseront une tombola.

f. Tournoi de Foot

Mr CIRETTE informe qu'un tournoi de foot est organisé le 28 Juin en partenariat avec le Comité des Fêtes, suivi d'un pique-nique et du traditionnel feu de la St Jean.

g. Marathon Seine-Eure

Le marathon est prévu le 12 octobre 2008 et passera par Poses cette année. Nous faisons appel aux bénévoles pour l'organisation.

h. Fête de la Peinture

Le Dimanche 1er Juin, sur les bords de Seine, organisation d'ateliers de peinture avec à 14H un atelier pour les enfants animé par Mme RATEL et intervention de l'école de Musique de Val de Reuil-Léry – Poses.

i. PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Mr THIRIET explique le Règlement Natura 2000, a des répercussions sur le projet du PLU. En effet, L'État a émis un avis défavorable au projet de Poses, car il ne respecte pas les obligations imposées par Natura 2000. Le projet d'aménagement de l'île du Trait ne respecte pas ces contraintes et la commune doit mettre en route une étude d'impact environnemental si elle conserve ce projet. Il est nécessaire donc de modifier certaines clauses.

j. Groupe de travail Sécurité

Il est fait état des points abordés à la Commission.

k. Stationnement bateau

Un avis défavorable a été émis pour le stationnement de 50 bateaux sur la commune ainsi que pour un bateau logement

l. 61 Chemin du Halage

Mr PIEDNOËL propose de réunir prochainement les élus pour discuter de ce projet.

m. Fleurissement du village

Mr FILLÂTRE informe de l'achat de plantes et fleurs pour orner le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H40.

Le Maire, Pierre AUBINAIS